



Saisissez ici un nom, un

- Veuillez sélectionner -



## BORAVI WG GOWAN FRANCE

Mis à jour le 30/06/

N° AMM :  
2140040TYPE DE PRODUIT :  
PPPSTATUT DU PRODUIT :  
Produit de référence1ÈRE AUTORISATION :  
01/02/2014

AUTORISÉ

### SECONDS NOMS COMMERCIAUX :

ALLER AUX  
USAGES

## Substances actives et formulation

### COMPOSITION (DE LA SPÉCIALITÉ) EN SUBSTANCE ACTIVE

#### Phosmet

Sous forme de : phosmet : 500 g/kg

### FORMULATION

Granulé dispersable

### FONCTIONS/ACTIVITÉS

Insecticide

### GAMME D'USAGE

Professionnel

## Spécialité similaire à

[BORAVI 50 WG](#)[JUVODON](#)

## Conditions d'emploi générales

### Environnement faune

Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée comportant un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur crucifères oléagineuses et une zone non traitée comportant un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour l'usage sur pommes de terre.

### Environnement faune

- Pour protéger les arthropodes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les usages sur crucifères oléagineuses.

### Environnement faune

- Dangereux pour les abeilles. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la période de floraison et de production d'exsudats. Ne pas appliquer lorsque les adventices en fleur sont présentes. Enlever les adventices avant leur floraison.

### Stockage

- Ne pas stocker la préparation à plus de 40 °C.

### Délai de rentrée

- 24 heures

### Protection de l'opérateur

- Pour protéger l'opérateur, porter :

>Pendant le mélange/chargement :

- Gants en nitrile conformes à la norme EN 374-3 ;

- Combinaison de travail 65 %/35 % coton d'un grammage au minimum de 230 g/m<sup>2</sup> avec un traitement déperlant ;

- EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison de travail ;

- Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;

- Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166.

>Pendant l'application :

- Combinaison de travail 65 %/35 % coton d'un grammage au minimum de 230 g/m<sup>2</sup> avec un traitement déperlant ;

- Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.

Si application avec un tracteur avec cabine :

- Gants en nitrile conformes à la norme EN 374-3 (dans le cas d'utilisation d'un tracteur à cabine, le port de gants pendant l'application n'est nécessaire que lors d'interventions sur le matériel de pulvérisation et les gants doivent être stockés à l'extérieur de la cabine) ;

Si application avec tracteur sans cabine (pulvérisation basse) :

- Gants certifiés pour la protection chimique selon la norme de référence EN 374-3 de type nitrile à usage unique pendant l'application ;

- Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166.

>Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation

- Gants en nitrile conformes à la norme EN 374-3 ;

- Combinaison de travail 65 % polyester/35 % coton d'un grammage au minimum de 230 g/m<sup>2</sup> et les gants doivent être stockés à l'extérieur de la cabine ;

- EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison de travail ;

- Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;

- Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166.

Protection du travailleur

- Pour protéger le travailleur s'il doit intervenir sur une parcelle traitée, porter une combinaison de travail 65 % polyester/35 % coton d'un grammage au minimum de 230 g/m<sup>2</sup> avec un traitement déperlant et des gants certifiés.

## Classement

**C3** : Toxicité aiguë par voie orale - Catégorie 3

**C1** : Lésions oculaires graves et irritation oculaire - Catégorie 1

**C2** : Toxiques pour la reproduction - Catégorie 2

**C1** : Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique - Catégorie 1

**TCC1** : Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 1

**DA** : Mention d'avertissement : Danger

### PHRASE DE RISQUE

**H301** : Toxique en cas d'ingestion

**H318** : Provoque des lésions oculaires graves

**H361f** : Susceptible de nuire à la fertilité

**H370** : Risque avéré d'effets graves pour les organes

**H410** : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**EUH401** : Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

### PHRASE DE PRUDENCE

Pour les informations concernant les phrases de prudence se référer à l'étiquetage du produit.

**Le titulaire de l'autorisation est responsable de la conformité de la Fiche de données de sécurité avec la classification retenue ci-dessus**

## Usages / Cultures

Culture de référence

Culture autorisée

### USAGES AUTORISÉS

15203103 **Crucifères oléagineuses\*Trt Part.Aer.\*Coléoptères phytophages**

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
1,5 kg/ha	2	Max : 59		20 m	5 m	-

**INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :**

-

**CONDITIONS :**

Uniquement sur Colza et moutarde: 2 applications au maximum avec un intervalle de 7 jours entre chaque application

**DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :**

11/07/2014

15653101 **Pomme de terre\*Trt Part.Aer.\*Coléoptères phytophages**

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
1 kg/ha	1	Min : 40 Max : 49	14 jour(s)	5 m	-	-

**INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :**

-

**CONDITIONS :**

-

**DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :**

11/07/2014

## Usages / Cultures

---

 Culture de référence Culture autorisée**USAGES RETIRÉS**

Il n'y a pas d'usages correspondants.

Version produit v10.0